

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Remplacement de Carte d'Identité endommagée ou inutilisable

Tout citoyen Ethiopien ou personne d'origine Ethiopienne résident dans la juridiction de l'Ambassade (France, Espagne, Portugal et Saint-Siège) peut remplacer une Carte d'Identité endommagée ou rendue inutilisable. Si votre Carte d'Identité est dans cet état, vous devez la remplacer le plus vite possible. Le Service Consulaire de l'Ambassade se charge des démarches sans rendez-vous.

Si la Carte d'Identité a expiré depuis plus de 6 mois, le demandeur doit produire une note expliquant pourquoi il n'a pas demandé un remplacement plus tôt.

La Carte d'Identité éthiopienne est valable 5 ans.

1. Informations importantes

- Toute demande doit être effectuée en personne auprès du service compétent de l'Ambassade.
- L'Ambassade délivre des Cartes d'Identité avec prise des empreintes digitales.
- Les demandes pour des enfants âgés de moins de 14 ans sont exemptées de la procédure des empreintes digitales.
- Toute demande pour un enfant mineur (moins de 18 ans) doit s'accompagner de deux copies d'un document établissant le lien de parenté direct (ex : certificat de naissance).
- Le délai de traitement entre la demande et la remise de la Carte d'Identité peut être de 3 mois.
- La Section Consulaire peut demander des documents supplémentaires qui doivent être fournis dans un délai de d'une semaine après réception de la demande. Le refus de présenter ces documents entraîne l'annulation de la procédure de demande.

- Après annulation de la procédure, le demandeur doit faire une nouvelle démarche.
- Le Service Consulaire informe le demandeur lorsque la Carte d'Identité est disponible.
- La collecte de la Carte d'Identité doit être effectuée à l'Ambassade par la personne qui a effectué la démarche.

2. Pièces à apporter

- Deux exemplaires complétés du formulaire de demande de renouvellement de Carte d'Identité.
- Deux photocopies la Carte d'Identité endommagée ou inutilisable à renouveler.
- Deux photocopies du Passeport – ce Passeport doit être encore valide au moins 6 mois.
- Trois photos récentes format identité, en couleurs, de face sans lunettes, sur fond blanc avec noms et prénoms en lettres majuscules au dos de chaque photo.
- Tout autre document qui peut être demandé si nécessaire.

3. Coût

Les frais d'établissement de la Carte d'Identité sont communiqués par l'Ambassade.

Attention : des frais différents s'appliquent pour les renouvellements, selon qu'il s'agit

- d'un remplacement de Carte d'Identité endommagée ou inutilisable ;
- d'une Carte d'Identité pour personne d'origine Ethiopienne ;
- d'une Carte d'Identité pour enfant mineur (moins de 18 ans).

Ces frais ne sont pas remboursables.
